

Article 21 du Règlement

L'IMMIGRATION

LE RETARD DANS L'ADOPTION DES PROJETS DE LOI PAR LE SÉNAT

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai consulté bon nombre de mes électeurs à propos des projets de loi C-55 et C-84 au cours des derniers mois. Ce sont ces deux mesures qui mettront un peu de bon sens dans notre système de détermination du statut de réfugié. Ce sont elles aussi qui se heurtent à l'obstruction des membres non élus du Sénat.

Plus de 1 400 personnes venant de plus de 40 localités m'ont contacté pour que je demande au Sénat de respecter la démocratie en mettant fin à la confusion dans notre système de détermination du statut de réfugié. Leur refus d'adopter les projets de loi C-55 et C-84 est un scandale que condamnent mes électeurs et tous les Canadiens, à mon avis.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS DE STABILISATION POUR LA RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE—LE RETARD DES CHÈQUES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard attendent depuis longtemps les paiements de stabilisation pour la récolte de 1985. Le 22 mars dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit aux agriculteurs qu'ils toucheraient leur chèque au plus tard à Pâques. Or, certains ne l'ont toujours pas reçu. Nous savons désormais pourquoi.

Le ministère de l'Agriculture a envoyé les chèques à la Société du crédit agricole, ce qui est une injustice flagrante.

Beaucoup d'agriculteurs traversent de très graves difficultés financières à l'heure actuelle, en particulier les producteurs de pommes de terre qui ont connu de véritables années de vaches maigres. Mais c'est bien le bouquet que leur chèque ait été envoyé à la Société du crédit agricole.

Bien entendu, les agriculteurs sont très mécontents. Apparemment, la Société du crédit agricole a accepté d'envoyer maintenant les chèques aux agriculteurs.

J'exhorte le ministre de l'Agriculture à enquêter sur ce mépris flagrant de la dignité de nos agriculteurs en difficulté et à veiller à ce que cela ne se reproduise jamais plus.

* * *

L'AVORTEMENT

L'ORGANISME NURSES FOR LIFE—L'ADOPTION D'UNE DISPOSITION VISANT À SAUVEGARDER LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, *Nurses for Life* est un organisme pro-vie qui s'intéresse de près aux problèmes d'éthique qu'on est appelé à régler dans la profession infirmière, au chapitre notamment du respect de la vie et de la qualité des soins prodigués aux patients. Par conséquent, c'est manquer étourdiment au code de déontologie de la profession et faire preuve de manque de logique que d'insister pour que le personnel infirmier prête son concours lors d'interventions dont le principal objectif est d'enlever la vie à un patient, comme dans le cas de l'avortement.

L'avortement est un acte violent qui est parfaitement contraire au principe et à la pratique des sciences infirmières. Les infirmiers et infirmières membres de cet organisme souhaitent que l'État prévoie dans la loi un article sauvegardant la liberté de conscience, en vertu duquel on ne pourra obliger le médecin, le personnel infirmier ou tout autre travailleur du domaine de la santé, notamment dans les hôpitaux, à prodiguer ses conseils, à fournir son aide, et à exécuter un acte médical, ou à appliquer un traitement contre lesquels il aurait des objections morales, religieuses ou personnelles.

Par conséquent, l'organisme *Nurses for Life* exhorte le gouvernement à présenter une mesure législative prévoyant un article sur l'objection de conscience, dans le but de protéger les professionnels de la santé et d'éviter qu'ils ne perdent leur emploi ou qu'on ne les oblige à renoncer à leurs principes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSENCE DE DÉCHETS TOXIQUES DANS UNE RÉSERVE INDIENNE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, l'enfouissement des résidus toxiques représente le problème environnemental le plus pressant pour de nombreuses localités partout au Canada. Les déchets toxiques constituent en effet un danger avéré pour la santé. Les gouvernements doivent faire tout en leur pouvoir pour assurer des conditions de vie saines à tous leurs citoyens.

Loin dans le nord-ouest de l'Ontario, dans la localité de Big Trout Lake, dans la réserve des Nishnawbe-Aski, les gens sont très contrariés et décus par les retards mis à enlever les déchets de BPC qui sont, ironiquement, la propriété d'Environnement Canada.

Le chef a matériellement enlevé ces déchets de leur site actuel d'entreposage et a menacé de les faire transporter par avion dans des sites d'entreposages du sud de l'Ontario si les gouvernements provincial et fédéral ne les déménagent pas rapidement et n'agissent pas en conformité avec la réglementation existante. Les habitants de Big Trout Lake n'avaient pas demandé qu'on entrepose ces résidus chimiques chez eux. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on enlève ces BPC de leur réserve.

J'exhorte le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) à faire preuve d'esprit d'initiative comme il s'y est déjà engagé et à obtenir immédiatement des autorités provinciales l'approbation nécessaire pour faire transporter ces déchets hors de la réserve.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

VISITE D'UNE FERME LAITIÈRE DE L'ABITIBI PAR LE MINISTRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 29 mars dernier, le ministre d'État (Agriculture) (M. Blais) a visité l'une des plus performantes fermes laitières de l'Abitibi: La ferme Tenhave de Val Senneville.